

# Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

**Plaques de plâtre**  
**Type F,**

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke  
Vaartstraat 60  
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 520:2004-11 et sont conformes aux conditions  
marquage CE – conformément à l' annexe ZA 3 du EN 520:2004-11.

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme  
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne  
conformément au EN 520:2004-11.

Wielsbeke : 02.10.2006



Directeur général  
S. Azais

# Plaque de plâtre F/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 9,5

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que les

## **Plaques de plâtre** Type F,

**Type F=**

plaques de plâtre comportant une face sur laquelle des enduits au plâtre appropriés ou une décoration peuvent être appliqués. Ces plaques ont des fibres minérales et/ou d'autres additifs dans l'âme de plâtre/L'âme de ces plaques comporte des fibres minérales et/ou d'autres additifs pour améliorer la cohésion de l'âme à des températures élevées. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par  
« Type F »